

---

Fribourg, le 4 avril 2023

Communiqué de presse

—

## **Lancement du Prix à l'énergie de l'Agglomération de Fribourg**

**L'Agglomération de Fribourg (Agglomération) lance un concours afin de décerner son Prix à l'énergie doté d'un montant de CHF 10'000. Ce prix récompense une réalisation s'inscrivant dans des démarches d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de mobilité économe en énergie. Au-delà du prix, l'Agglomération veut sensibiliser le grand public à ces thématiques et offrir la possibilité de découvrir des projets locaux inspirants pour l'avenir. Les dossiers sont attendus jusqu'au 7 juillet 2023.**

Lancé aujourd'hui à la nouvelle piscine de Marly - une infrastructure à la pointe en matière d'énergie - le concours proposé par l'Agglomération veut mettre en valeur des réalisations liées à la thématique de l'énergie et faire découvrir des projets inspirants réalisés localement avec talent.

### **Cadre du concours**

Le Prix à l'énergie est issu du Projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4). Il s'agit d'une mesure de promotion de cet outil de planification. Le prix vise à mettre en valeur une réalisation concrète en matière d'énergie ainsi qu'à sensibiliser le grand public à l'importance des économies et de l'efficacité énergétique.

Le concours s'adresse à tout un chacun (habitants, entreprises, associations, acteurs publics), pour des réalisations faites sur le territoire des dix communes de l'Agglomération (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne). Les projets doivent s'insérer dans au moins un des grands axes thématiques des économies d'énergie, de la production d'énergie renouvelable et de la mobilité économe en énergie. Les économies d'énergie contribuent à une utilisation raisonnable des ressources. La production d'énergie renouvelable permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de privilégier idéalement une production locale. La mobilité économe en énergie permet le transport de personnes et de biens, tout en limitant le nombre de déplacements et les dépenses énergétiques qui y sont liées.

### **Participation, évaluation et remise du prix**

La participation au concours s'effectue sur inscription, par l'envoi d'un formulaire présentant les caractéristiques du projet participant.

Un jury composé de représentants techniques et politiques des communes de l'Agglomération attribuera le prix, après évaluation des dossiers reçus. Il tiendra compte plus particulièrement de la localisation et de la portée du projet, de son adéquation aux thématiques du concours, de ses effets, de sa viabilité ainsi que de l'originalité qui fera ressortir un projet audacieux, propice à montrer l'exemple pour de futures réalisations.

La remise du prix aura lieu à l'automne 2023 et permettra de mettre en lumière les éléments marquants du dossier qui aura su convaincre le jury. La date exacte ainsi que les détails pratiques liés à cette remise de prix seront communiqués à l'avance.

## La piscine de Marly

Le lancement du concours a lieu de manière symbolique à la piscine de Marly. Inaugurée au mois d'août 2022, elle est située au cœur du Marly Innovation Center (MIC) dans un écoquartier en plein développement. Il s'agit d'une infrastructure répondant à la certification « Minergie-P » qui constitue le label le plus élevé actuellement en vigueur. Ce label désigne des constructions à très basse consommation d'énergie et qui répondent aux exigences maximales en termes de consommation d'énergie. La piscine de Marly est par ailleurs la première piscine de Suisse à répondre à cette certification.

La limitation de la consommation d'énergie intervient tant pour la chaleur que pour l'électricité. La consommation de chaleur est principalement utilisée pour maintenir la température de l'eau. Pour minimiser cette consommation, les principales mesures qui ont été mises en place sont l'utilisation de matériaux performants, l'installation de stores automatiques permettant d'ajuster la chaleur sans climatisation ou encore la récupération de chaleur pour l'eau de renouvellement des bassins et l'eau des douches à l'aide de pompes à chaleur, afin de préchauffer l'eau qui est réintroduite dans les bassins. La consommation d'électricité est principalement utilisée pour le traitement de l'eau. Les principales mesures mises en place sont des moteurs et des pompes avec de forts rendements énergétiques, une recirculation de l'eau, un éclairage à faible consommation et un lien dynamique entre le nombre d'utilisateurs de la piscine et la quantité d'eau à renouveler. Moins de 20 % de l'énergie consommée est d'origine fossile, grâce au chauffage à distance.

La piscine produit du courant propre à un taux 2.7 fois supérieur à la valeur de la norme. Elle couvre ainsi plus d'un quart de ses propres besoins en énergie. Un monitoring complet est assuré pour améliorer de manière continue la consommation et la production d'énergie ainsi que la consommation d'eau.

### Piscine de Marly : quelques chiffres

L'installation photovoltaïque compte 554 panneaux solaires représentant environ 1'030 m<sup>2</sup> de surface de panneaux solaires. 26 % de la consommation électrique de la piscine est produite sur place.

Les besoins en chaleur de la piscine (50 kWh/m<sup>2</sup>) sont 13 % en dessous de la valeur limite de la norme « Minergie-P » (57.8 kWh/m<sup>2</sup>).

80 % de la chaleur consommée est d'origine renouvelable, grâce au chauffage à distance.

Plus de 250 points de contrôle permettent un suivi et une amélioration continue des performances de consommation et d'énergie de la piscine.

### Informations supplémentaires

Les documents relatifs au concours sont disponibles en annexe à ce communiqué ainsi que sur le site web de l'Agglomération : <https://www.agglo-fr.ch/amenagement-regional/prix-a-lenergie>.

### Contacts

Se tiennent à disposition pour des informations complémentaires :

Monsieur Eric Mennel, Membre du Comité d'agglomération et Responsable du domaine de l'énergie au sein du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération (DAEM), 079 339 01 85

Monsieur Félicien Frossard, Secrétaire général de l'Agglomération, 026 347 21 00

Monsieur Olivier Caspar, Collaborateur scientifique, 026 347 21 64